

INSTRUCTIONS PRATIQUES CONCERNANT LES FORMALITES SANITAIRES ET DOUANIERES (Morocco Royal Tour et Salon du cheval)

(EDITION 2018)

I. ACCOMPAGNEMENT :

Pour faciliter la préparation des dossiers administratifs et vétérinaires de transit, l'Association du Salon du Cheval et le Morocco Royal Tour en collaboration avec les services officiels concernés, mettent à la disposition des propriétaires de chevaux un accompagnement personnalisé, pour la préparation des formalités, la réception au niveau des ports et aéroports du Maroc et l'acheminement vers les écuries ainsi que pour le retour.

Pour cela, la société :

ABC INTERNATIONAL / HORSE LOGISTIC COMPANY

Tél : +33 5 56 43 66 63 - Fax : +33 5 56 43 84 80

E-mail : abc-international@wanadoo.fr

a été mandatée pour assister toute personne désirant lui confier cette tâche.

En parallèle, et à l'instar de l'année dernière, une cellule de coordination assistera en matière de certification sanitaire et douanière, les personnes ne désirant pas passer par ABC INTERNATIONAL, et répondra à toutes les questions ou demande d'information à ce sujet.

- **Dr. A. Mabrouk** : + 212 661 49 49 61 / e-mail : vetmab2002@yahoo.fr
- **Dr. A.Zejjari** : +212 661 91 65 25 /e-mail : zejjari@gmx.com ou azejjari@sorec.ma

II. RESUME DES FORMALITES :

Après confirmation de la participation aux différentes manifestations et compétitions, et pour faciliter le transit, il faut faire parvenir à la cellule de coordination et/ou aux transitaires les copies des documents d'identification des chevaux pour la préparation du permis d'importation.

Les copies des autres documents qui seront cités ci-dessous, doivent également nous parvenir pour vérification et préparation du contrôle au niveau de l'Espagne et le Maroc, au fur et à mesure de leur obtention.

Deux dossiers sont à préparer :

1. Le dossier sanitaire comprenant :

1. Le passeport du cheval ou son document d'accompagnement.
2. Le certificat sanitaire, dont le modèle est sur le site web, signé par le vétérinaire officiel et non un vétérinaire privé.
3. La preuve de vaccination contre la grippe et la Rhino pneumonie.
4. Les bulletins d'analyses d'un laboratoire agréé visé et tamponnés par le vétérinaire officiel qui a élaboré le certificat sanitaire.

a. Pays de l'Union Européenne (y compris le Royaume Uni) et la Suisse

- **Anémie infectieuse (test de Coggins)** effectué dans les 30 jours avant le départ
- **Morve et Dourine :**
 - si le cheval est resté durant les 6 derniers mois sur le territoire de l'Union Européenne et de la Suisse, **les analyses de la Morve et de la dourine ne sont pas nécessaires.**
 - si le cheval a quitté, durant les 6 derniers mois sur le territoire de l'Union Européenne et de la Suisse, les analyses de la Morve et de la dourine doivent être faites dans les 15 jours avant le départ.

b. Les Emirats Arabes Unis (E.A.U)

- **Anémie infectieuse** (test de Coggins) effectué dans les 30 jours avant le départ
- **La Morve et la Dourine :** dans les 15 jours avant le départ
- **Peste équine :**
 - Si l'animal n'a pas été vacciné : une seule analyse dans les 10 jours avant le départ
 - Si l'animal est vacciné contre la peste équine : deux analyses espacées de 21 à 30 jours, la deuxième dans les 10 jours avant le départ.

c. Les autres pays arabes :Arabie Saoudite, Qatar, Bahreïn, Oman, Jordanie, Algérie, Tunisie.

- **Anémie infectieuse :** dans les 30 jours avant le départ
- **La Morve et la Dourine :** dans les 15 jours avant le départ

➤ **Peste équine :**

- Si l'animal n'a pas été vacciné : une seule analyse dans les 10 jours avant le départ
- Si l'animal est vacciné contre la peste équine : deux analyses espacées de 21 à 30 jours, la deuxième dans les 10 jours avant le départ.

- **Artérite virale :** si cette maladie n'a pas été déclarée officiellement au cours des 6 derniers mois : pas d'analyse. Sinon on pratique l'analyse sur les mâles entiers âgés de plus de 180 jours dans les 28 jours avant le départ.

Le dossier Sanitaire des animaux de compagnie originaires de l'UE:

Si vous désirez apporter avec vous des animaux de compagnie (chiens), ces derniers doivent satisfaire les conditions suivantes :

- **être identifiés** par puce électronique (transpondeur) implantée sous la peau ;
- avoir leur **vaccination contre la rage en cours de validité** (primo-vaccination et rappels) ;
- **avoir subi un titrage sérique des anticorps antirabiques** (examen de laboratoire effectué sur un prélèvement sanguin et permettant de s'assurer de l'efficacité de la vaccination de l'animal contre la rage) effectué dans un laboratoire agréé par l'Union européenne au moins 30 jours après la vaccination de l'animal et au moins trois mois avant son importation. Le résultat du titrage sérique devra être supérieur ou égal à 0,5UI/ml.

2. Le dossier administratif comprenant :

- Le carnet ATA mentionnant les chevaux et le matériel transporté, sera fourni par la chambre du commerce locale du pays de provenance.
- Exceptionnellement, l'autorisation de circuler au Maroc « **MA** » délivrée habituellement par le ministère de transport du pays de provenance n'est pas nécessaire.

III. Transitaires :

Deux transitaires nationaux sont conventionnés avec les organisateurs pour les formalités sur le terrain côté espagnol et côté marocain.

NEJTRANS :

- **Contacts :**

Mme Ahlam FARHI, +212 661 78 74 62
Mr Jaouad OUNASSER +212 661 24 60 23
M. Rachid ABBADI +212 661 62 89 50

E-mail : info@nejtrans.com

a.farhi@nejtrans.com

j.ouanasser@nejtrans.com

NORD EAST TRANSIT :

- **Contacts:**

Mr. Khalid RHOULI +212 661 24 47 82
Mr. Yassine BAYAD +212 661 36 54 31

E-mail:

nord.east.transit@hotmail.fr

TRANSITAIRE HOMOLOGUE EN ESPAGNE : TRANSITO 2000 :

- Rocio Cosano Berenjano
Coordinadora Oficina Operaciones
Estacion Maritima local c5
11201 ALGECIRAS – SPAIN

• *E-mail :*

rocio.cosano@transito2000.com

aduanas@transito2000.com

ana.delgado@transito2000.com

- *tel:* +34 956 654080 / +34 956 661608

NB : les frais des transitaires et de la traversée concernant les chevaux participant au MRT sont à la charge de MRT.

